



## 'Conseil des Droits de l'Homme' de l'ONU... Faut-il en rire ou en pleurer ?

Avant qu'on ne leur botte le cul...

Par [Daniel Vanhove](#)

Mondialisation.ca, 20 juin 2018

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),  
[Nations Unies](#)

Après leur retrait du TPP (Accord de libre-échange trans-pacifique) début 2017 ;

celui de l'Accord de Paris sur le Climat quelques mois plus tard ;

puis, celui de l'UNESCO fin 2017 ;

et enfin celui de Vienne sur le Nucléaire iranien au printemps 2018 ;

il semble que les États-Unis d'Amérique aient confirmé ces dernières heures leur retrait du 'Conseil des Droits de l'Homme' de l'ONU basé à Genève, par la voix de sa représentante Nikki Haley épaulée par le secrétaire d'État le belliciste Mike Pompeo.

Faut-il en rire ou en pleurer... ?

A bien y regarder, en termes de 'Droits de l'Homme', on se demande surtout comment un pays qui mène impunément des guerres un peu partout sur la planète depuis des décennies, en y causant ainsi des millions de victimes, peut sans le moindre scrupule et la moindre remise en cause, participer de près ou de loin à une quelconque organisation se souciant de 'Droits de l'Homme' ?! Pour n'importe quel observateur, cela relève de la plaisanterie.

Sans parler du traitement que les USA réservent à certains de leurs prisonniers lors de ces guerres, entre exactions et tortures diverses qu'ils pratiquent dans des centres pénitenciers.

Que ce soit à Abou Ghraïb : « (...) Le 1<sup>er</sup> novembre 2003, [The Associated Press](#) publie un long article sur les traitements inhumains, tortures et exécutions qui se déroulent à Abou Ghraïb et d'autres prisons américaines localisées en [Irak](#). Le [scandale d'Abou Ghraïb](#) est alors dévoilé et met en lumière une affaire durant laquelle des militaires de l'[armée américaine](#) et des agents de la [Central Intelligence Agency](#) sont accusés de [violation des droits de l'Homme](#) à l'encontre de prisonniers, entre 2003 et 2004 lors de la [guerre en Irak](#), dans la [prison d'Abou Ghraïb](#). Ces prisonniers sont [physiquement](#) et [sexuellement](#) abusés, [torturés](#), [violés](#), [sodomisés](#) et [exécutés](#).

Le 11 août 2014, un rapport de l'ONG [Amnesty international](#) confirme de façon accablante que les forces américaines ont tué des milliers de civils irakiens sans être poursuivies ni avoir donné des compensations aux familles meurtries. Le rapport montre notamment en

exemple un bombardement américain de 2012 en [Afghanistan](#) dans la province de Laghman (est), qui a visé des femmes qui ramassaient du bois, tuant sept femmes et filles et blessant sept autres.

Tout au long de la [guerre d'Irak](#) et de la [guerre d'Afghanistan](#), des crimes de guerre commis par des soldats américains sont signalés. Sont les plus notables le [massacre de Mahmoudiyah](#) et le [massacre de Haditha](#), crimes de guerre perpétrés pendant la [guerre d'Irak](#) (...) »

Ou à Guantanamo :  
[<https://francais.rt.com/international/46489-torture-se-pratique-toujours-guantanamo>]

Ainsi, faut-il rappeler que la prison de Guantanamo ouverte début 2002 est toujours en activités après 16 ans, et qu'il s'y trouve des individus n'ayant pas encore été jugés ?!

« (...) Parmi les 41 détenus que le président Obama a laissés derrière lui à Guantánamo, 31 sont considérés comme étant en détention indéfinie en vertu d'une interprétation abusive du droit de la guerre, 7 sont en attente de procès — y compris les 5 suspects de l'attaque du 11 septembre 2001, dont le procès semble avoir stagné en phase préliminaire — et seulement 3 ont été condamnés. Pourtant, en vertu des obligations de droit international qui lient les États-Unis, toute personne détenue pour un motif pénal bénéficie de la présomption d'innocence et doit être jugée par un tribunal compétent, indépendant et impartial sans délai excessif. Le droit international interdit de détenir quelqu'un indéfiniment sans qu'il ait bénéficié d'un procès juste et équitable, les seules exceptions à cette règle entrant en ligne de compte seulement pendant la durée d'un conflit armé international, c'est-à-dire lors d'une guerre opposant deux pays — ce qui n'est pas le cas ici (...) »

Et ces dernières années, faut-il revenir sur les crimes de guerre multiples commis par les différentes administrations américaines au Moyen-Orient ? Et passer sous silence leurs collusions démontrées à de nombreuses reprises dans la formation, le financement et l'armement de groupes terroristes - que ces mêmes USA déclarent combattre - pour aller faire la guerre en Syrie, en Irak, en Afghanistan, en Libye et maintenant au Yémen ? Etats dévastés où les 'Droits de l'Homme' ont été anéantis sous les décombres d'infrastructures élémentaires de pays ruinés par les bombes et missiles 'propres et ciblés' made in USA.

Sans parler non plus de leurs financements d'ONG diverses à coups de dizaines de millions de dollars pour organiser depuis des années le renversement de gouvernements qui leur résistent et ne leur conviennent pas, et maquillées pour les bobos incultes et non-politisés sous l'appellation de « révolutions de couleurs » ?

Et sans citer la décision 'tolérance zéro' de D. Trump au niveau migratoire ces dernières semaines, avec pour conséquences la séparation entre parents et enfants des familles de migrants aux frontières ?

Et ainsi d'une liste sans fin en ce qui concerne un pays dont on se demande bien comment il parvient encore à séduire tant d'individus à travers le monde, alors qu'il contrevient régulièrement à quantité de 'Droits de l'Homme' dans sa pratique quotidienne, et qu'il faudrait donc le boycotter de toutes les manières possibles !

Parce qu'en définitive, si les autres Etats avaient un minimum d'intégrité et de réel respect pour ces 'Droits de l'Homme' qu'ils prétendent défendre, les USA, Etat belliqueux par

excellence, ne devraient avoir aucun droit de parole ni même de présence au sein d'une telle institution. Ils devraient en être chassés, bannis, et interdits d'entrée !

L'un des griefs, présenté par Nikki Haley pour confirmer le retrait US, a été de dire que ce Conseil « se focalisait de manière excessive et entretenait une hostilité sans fin à l'égard d'Israël ». C'est, selon elle, « la preuve évidente que le Conseil est animé par des intentions politiques et non par les Droits de l'homme ». Nous y voilà !

Vrai que comme autre Etat exemplaire du respect des 'Droits de l'Homme', on ne pouvait trouver meilleur exemple que l'Etat terroriste israélien qui depuis sa tentative de création d'un Etat réservé aux juifs en 1947, n'a cessé de bafouer ces mêmes Droits aux Palestiniens, accumulant à lui seul les pires exemples de violation des règles morales et éthiques en la matière. Jusqu'à devenir aujourd'hui une entité pourrie, gangrénée d'un racisme puant, menant ouvertement une politique d'apartheid à l'encontre d'une partie de sa population et asphyxiant lentement mais sûrement un camp d'extermination où se meurent près de 2 millions d'âmes, dans un silence complice de tous ceux qui savent mais ne font rien !

Faut-il s'étonner que le 1<sup>er</sup> ministre Netanyahu ait salué la « courageuse décision » américaine ? Rien de surprenant de la part d'un tel psychopathe. Nous appellerons cela, un 'non-événement'.

En attendant, et après ces quelques retraits de l'administration américaine de certaines organisations internationales, l'impatience nous taraude de savoir quel sera le prochain épisode de cette palpitante saga, et par exemple : à quand leur retrait de l'OTAN ?! Ce serait autrement plus jouissif et bénéfique pour l'ensemble des Nations que ces effets de manches, sans réelles conséquences !

D'ailleurs, si le sérieux et la probité prévalaient en ces hautes institutions, de tels Etats criminels ne devraient pas en claquer la porte, dans la mesure où, ce sont les autres Etats qui devraient leur botter le cul en leur déclarant : « Ouste, dégagez... votre place n'est pas parmi nous ! »

Sauf qu'en termes de probité, probablement que ces mêmes Etats sont, comme je l'ai exprimé ci-avant complices de certaines situations, et donc eux-mêmes, bien loin du compte...

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Daniel Vanhove](#), Mondialisation.ca, 2018

Articles Par : [Daniel Vanhove](#)

### A propos :

Daniel Vanhove, France / Belgique : observateur civil en Palestine 2001 - 2004. Il est l'auteur de plusieurs livres : co-auteur de "Retour de Palestine", 2002 - Ed.

Vista ; "Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruirez pas nos âmes", 2004 (Préface de Ilan Halevi - Ed. M. Pietteur) ; co-concepteur du DVD "Au bord de la mort, nous cultivons l'espoir", Témoignages in situ accompagnant le livre, La Démocratie Mensonge, 2008 - Ed. Marco Pietteur - coll. Oser Dire. Administrateur du blog Mouvement Citoyen Palestine (MCP). Il est associé de recherche du CRM (Centre de recherche sur la Mondialisation).

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)